















Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2023/2173(DEC)	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Décharge 2022: entreprise commune «Aviation propre» (CAJU)		
Sujet 8.70.03.12 Decharge 2022		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Contrôle budgétaire	 WIEZIK Michal	23/05/2023
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 WINZIG Angelika	
		 CREU Corina	
		 THIOLLET François	
		 CZARNECKI Ryszard	
		 ADINOLFI Matteo	
		 OMARJEE Younous	
		Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis
	 Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	 Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	 Transports et tourisme		10/10/2023
		 GHEORGHE Vlad	
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			

28/06/2023	Publication du document de base non-législatif	COM(2023)0391	
12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/02/2024	Vote en commission		
12/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0087/2024	
10/04/2024	Débat en plénière		
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
11/04/2024	Décision du Parlement	T9-0272/2024	Résumé

Informations techniques

Référence de procédure	2023/2173(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/13004

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2023)0391	28/06/2023	EC	
Cour des comptes: avis, rapport		N9-0085/2023 JO C 000 16.11.2023, p. 0000	14/11/2023	CofA	
Projet de rapport de la commission		PE753.485	14/12/2023	EP	
Avis de la commission	TRAN	PE753.748	23/01/2024	EP	
Amendements déposés en commission		PE757.340	31/01/2024	EP	
Document de base non législatif complémentaire		06182/2024	12/03/2024	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0087/2024	12/03/2024	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0272/2024	11/04/2024	EP	Résumé

Décharge 2022: entreprise commune «Aviation propre» (CAJU)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'entreprise commune «Aviation propre» sur l'exécution du budget de l'entreprise commune pour l'exercice 2022 et d'approuver la clôture des comptes de l'entreprise commune.

Constatant que la Cour des comptes estime que les comptes annuels de l'entreprise commune relatifs à l'exercice 2022 présentent fidèlement la situation financière de l'entreprise commune au 31 décembre 2022, ainsi que le résultat de ses opérations, le Parlement a adopté, par 510 voix pour, 52 voix contre et 23 abstentions, une résolution contenant une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Gestion budgétaire et financière

Le Parlement a salué le lancement du programme «Aviation propre» en 2022 et le rôle de l'entreprise commune dans le développement de technologies innovantes visant à réduire les émissions et le bruit des aéronefs.

Le budget définitif disponible de l'entreprise commune pour 2022 comprenait des crédits d'engagement à hauteur de 411,2 millions d'EUR (182,6 millions d'EUR en 2021) et des crédits de paiement à hauteur de 415,3 millions d'EUR (189,9 millions d'EUR en 2021).

En ce qui concerne le programme Horizon 2020, à la fin de 2022, l'entreprise commune avait engagé la totalité des 1.716 millions d'EUR correspondant à la contribution maximale de l'Union aux activités opérationnelles pour les conventions de subvention signées au titre du

programme. Sur ce montant engagé, quelque 70,1 millions d'EUR (soit 4,1%) doivent encore être payés dans les années à venir pour des projets dont l'exécution n'est pas encore terminée.

Les membres privés étaient juridiquement engagés à fournir des contributions en nature aux activités opérationnelles de l'entreprise commune d'une valeur de 968,3 millions d'EUR, ainsi que des contributions en nature aux activités complémentaires d'une valeur de 1.223,1 millions d'EUR, ce qui représente au total 101,6 % de l'objectif minimal de 2.154,9 millions d'EUR. Ces montants engagés avaient été déclarés dans leur intégralité à la fin de 2022.

Le Parlement note que, pour un nombre considérable de projets en cours relevant d'Horizon 2020, les activités techniques ont été retardées ou réduites en raison de la pandémie de COVID-19 et de la guerre d'agression contre l'Ukraine, et que, par conséquent, ces projets ont dû être modifiés ou prolongés et les paiements finaux reportés à 2023.

Autres observations

La résolution contient également une série d'observations sur les systèmes de gestion et de contrôle, les marchés publics et le personnel.

En particulier, elle constate ce qui suit :

- le premier appel à propositions ouvert lancé par l'entreprise a abouti à 19 conventions de subvention à la fin de l'exercice, pour un montant total de 654 millions d'EUR, autour de trois axes principaux: les aéronefs régionaux électriques hybrides, les aéronefs à l'hydrogène et les aéronefs ultra-performants à courte et moyenne portée. L'appel à propositions comprenait 14 thèmes couvrant 13 actions d'innovation et une action de soutien à la coordination, et un total de 244 participants ont été sélectionnés dans 24 pays différents;
- 20 projets ont consisté à orienter l'aviation vers un avenir durable; l'appel à propositions a associé un large éventail de partenaires publics et privés, de centres de recherche et d'universités afin de trouver des solutions efficaces susceptibles de fournir des aéronefs durables et de parvenir à un avenir de l'aviation neutre pour le climat, soutenu par un budget de 654 millions d'EUR de subventions de l'Union;
- le tableau des effectifs de l'entreprise commune pour 2022 comprenait un total de 44 agents statutaires (agents temporaires, agents contractuels et experts nationaux détachés), dont 40 postes étaient pourvus à la fin de 2022;
- en ce qui concerne les dépenses au titre d'Horizon 2020 (apurements et paiements finaux), l'entreprise commune a communiqué un taux de retard représentatif de 1,6% et un taux de retard résiduel de 0,4%;
- à la fin de 2022, l'entreprise commune avait élaboré et mis en place une approche globale en matière de contrôles ex ante fondée sur les risques tenant compte des circonstances de risque propres à l'entreprise commune;
- la structure des bénéficiaires et/ou des projets de l'entreprise commune change considérablement dans le cadre d'Horizon Europe: il se peut donc que les facteurs de risque recensés pour les programmes précédents ne soient plus pertinents et que de nouveaux facteurs de risque émergent;
- il convient de tendre et de favoriser l'intégration des chaînes de valeur de la recherche et de l'innovation dans le domaine de l'aviation neutre pour le climat, en incluant les universités, les organismes de recherche, l'industrie et les PME, en tirant parti des synergies avec des programmes nationaux et européens, tout en facilitant l'adoption de compétences liées au secteur tout au long de la chaîne de valeur.